



Une demande de dérogation pour mon enfant ?

Pistes de réflexion destinées aux parents qui s'interrogent sur le bien-fondé de la dérogation.

Timothée aura 5 ans en octobre prochain... Et voilà que l'éducatrice de son milieu de garde qu'il fréquente vous informe qu'il « *PERDRA* » un an s'il n'est pas inscrit au préscolaire à la prochaine rentrée scolaire.

Votre belle-sœur vous confirme que **Cléo** est vraiment prête pour l'école même si elle aura 5 ans le 8 novembre.



Zackary, de son côté, aura 5 ans le 9 octobre et il sait compter jusqu'à 12, il connaît presque toutes ses lettres et il a une mémoire exceptionnelle... Que faire? Que vous dit votre tête? Votre cœur?

Pour vous aider, nous allons **réfléchir ensemble!**

Les **enfants d'aujourd'hui** sont stimulés et parfois, surstimulés par les outils d'information qui envahissent notre vie. Les parents veulent beaucoup que leur enfant soit prêt pour l'école et qu'il se développe vite et bien! Ils peuvent également être des enfants curieux, qui aiment apprendre, qui veulent explorer et qui sont « matures » pour leur jeune âge...

Mais qu'en est-il de leur **développement global au niveau des 5 domaines de développement** (moteur, affectif, social, langagier et neurologique)?

Les étapes de développement d'un enfant sont toutes les mêmes et ce, dans le même ordre. Par exemple, avant de marcher, un enfant rampera, marchera à quatre pattes puis développera son tonus musculaire pour en arriver à développer sa station debout. Il babillera, prononcera quelques syllabes, quelques mots et se mettra à parler en faisant des phrases de plus en plus complètes.

Ce qui les différencie tous les uns des autres, c'est le **rythme de développement**. Votre aîné aura commencé à marcher à 11 mois tandis que votre cadette le fera à 14 mois. Elle jaserait aisément à 3 ans tandis que sa petite cousine le fera à 3 ans et demi. Chacun a ses expériences et son propre rythme de développement.

Ce qui revient à dire qu'un enfant, qui arrive au **préscolaire à 5 ans**, ne sera pas à la « même place » que tous les autres. Possiblement pas très loin devant ou derrière, mais à sa place à lui! Qu'en est-il de l'enfant qui arrive au **préscolaire à 4 ans avec un groupe d'élèves de 5 ans**? Où se situe-t-il dans ses différents domaines de développement?

Toutefois, si votre enfant n'est pas inscrit alors qu'il démontre, à l'**évaluation menée par un psychologue**, qu'il est prêt à rentrer à l'éducation préscolaire à 4 ans, **il vivra un préjudice**. À la CSRDN, nous y voyons afin que votre enfant n'en soit pas victime.

Lorsque nous acceptons un enfant en **dérogation scolaire**, c'est parce que les conclusions de l'évaluation psychologique sont favorables à une dérogation et que le préjudice est démontré.

Au niveau du domaine cognitif (développement du cerveau), il est possible que, grâce aussi à des stimulations (grand frère, grande sœur, parents, éducatrices en CPE, outils d'information...), votre enfant réponde bien aux tests d'admission (psychologue, écoles à vocation) pour son âge. En d'autres mots, il est fort à parier que le préscolaire se vivra bien au niveau du développement cognitif.



Mais que se passera-t-il au **primaire**? Il aura à vivre des apprentissages plus théoriques, par exemple les fractions au niveau des mathématiques en 3e année, les conjugaisons de verbes en écriture en 4e année? Est-ce que son **cerveau sera prêt** à assimiler ces notions? À les comprendre?

Dans les programmes du **Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** (MEESR), il a été prescrit que ces notions s'enseignent à des âges précis. Les **recherches de différentes universités** et les nombreuses **études sur le développement du cerveau** nous ont appris et permis de comprendre qu'il y a des **étapes préalables avant certains apprentissages**, entre autres, la capacité d'abstraire, de raisonner, d'inférer... Ne plaçons-nous pas un enfant dans un état de **charge cognitive** importante, parfois même d'**anxiété** si nous devançons les étapes de son développement? Ne sera-t-il pas face à des **difficultés à apprendre**, à analyser, à résoudre, etc. ?

De plus, un enfant qui vit une **dérogation scolaire à l'âge d'admission au préscolaire** arrivera à l'école secondaire très jeune. Il aura **11 ans** au début du premier secondaire et sera avec d'autres élèves qui auront déjà 12 et 13 ans. Comment se sentira-t-il? Que vivra-t-il? Comment se développera l'estime qu'il aura de lui-même?

« Il y a aussi les parents qui croient que commencer l'école un peu plus tard que les autres constitue **une chance inestimable**. Sur une vie, un an ce n'est rien, mais au niveau du développement **cognitif et émotif**, c'est beaucoup. En un an, l'enfant aura mûri et il aura davantage forgé son caractère. L'école ne sera plus aussi terrifiante pour lui qu'elle ne l'était un an plus tôt. Cette année de plus peut **faire la différence à long terme** entre un enfant qui fonctionne bien à l'école et un décrocheur »¹.

À ce jour, **aucune étude ou recherche** n'a prouvé qu'une dérogation scolaire à l'éducation préscolaire ait servie à un groupe d'enfants.

C'est un pensez-y-bien! Bonne réflexion!

Sophie Gilbert

Conseillère pédagogique à l'éducation préscolaire et membre du comité de dérogation à l'éducation préscolaire de la CSRDN

1 Dave Parent- article : **On veut tous des petits Einstein**- Écho de la Rive-Nord, jeudi 17 février 2011

Une dérogation pour entrer à l'école plus tôt?



Pour entrer à l'école plus tôt, un enfant doit être en avance sur son âge dans l'ensemble des sphères de son développement.



NATHALIE CÔTÉ, collaboration spéciale
La Presse, article publié le 17 février 2013

Plusieurs parents dont les enfants auront 5 ans seulement en octobre ou novembre préféreraient ne pas « perdre un an » et les faire entrer à l'école plus tôt. Est-ce une bonne idée?

Tout d'abord, il faut comprendre que la dérogation à l'âge d'admissibilité est une mesure d'exception. Elle est loin d'être automatique, même si l'enfant atteint ses 5 ans une journée après la date limite du 30 septembre. La loi est ainsi faite.

Pour l'obtenir, les parents doivent avoir un rapport favorable d'un psychologue ou d'un psychoéducateur. « Je dois démontrer que l'enfant subira un préjudice s'il n'obtient pas la dérogation », explique Annie Clermont, psychologue au Centre de consultation psychologique et éducationnelle.

Selon elle, il y a effectivement un risque à retarder l'entrée à l'école d'un enfant en avance pour son âge. Dans un environnement insuffisamment stimulant pour lui, il pourrait se mettre à avoir des comportements

dérangeants parce qu'il s'ennuie, par exemple. Il pourrait aussi vivre des régressions et même présenter des symptômes dépressifs. Cependant, un élève qui fréquenterait l'école trop tôt pourrait bien « traîner la patte ».

Il est insuffisant que Junior impressionne la parenté en récitant son alphabet et en comptant jusqu'à 30. Il doit être en avance sur son âge dans l'ensemble des sphères de son développement. Outre ses aptitudes intellectuelles, le professionnel évaluera son développement social, affectif et psychomoteur. Par exemple, on vérifiera sa capacité de concentration, sa compréhension des consignes et son habileté à bien tenir un crayon.

« Plus l'anniversaire de l'enfant est éloigné du 30 septembre, plus il doit se démarquer. Il doit atteindre au moins le développement de la moyenne des élèves qui seront dans sa classe », précise Lise Vadeboncoeur, psychologue scolaire.

L'évaluation de l'enfant

L'évaluation comporte des entrevues avec les parents et l'enfant, des tests sous forme de jeu (blocs, casse-tête, association d'images, devinettes, etc.) et un questionnaire à remplir par l'éducatrice en garderie. Deux ou trois rencontres sont nécessaires. Parfois, on peut déterminer dès le premier rendez-vous que l'enfant ne répond pas aux critères.

Le professionnel tiendra également compte de l'environnement familial. « L'enfant ne devrait pas vivre ou avoir vécu dans la dernière année des événements significatifs comme la séparation de ses parents, précise Mme Vadeboncoeur. La famille devrait aussi être en mesure de lui offrir un bon soutien, comme une présence au cas où il y aurait des moments plus difficiles. »

Enfin, il faut savoir que les commissions scolaires ne paient pas pour l'évaluation des enfants. Le coût de la démarche varie de 300 \$ à 800 \$.

Saviez-vous que?

À l'inverse, il est possible de demander une dérogation pour retarder l'entrée à l'école d'un enfant. « C'est très difficile à obtenir, prévient Annie Clermont, psychologue au Centre de consultation psychologique et éducationnelle. **L'enfant doit être en grande difficulté.** Il faut démontrer qu'il aurait avantage à retarder son entrée à l'école pour participer à un programme de stimulation, par exemple.

